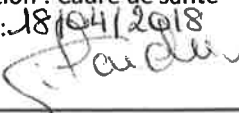
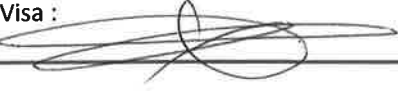


	SURVEILLANCE DU TRANSIT INTESTINAL	PRT.SOIN.22
		Version : 2
		Pages : 1 sur 2
		Mise en application : 18/04/2018
Rédacteur : C. GILARDINO Fonction : Cadre de santé Date : 18/04/2018 Visa : 	Vérificateur : N. POLETTI Fonction : IDE Hygiéniste Date : 18/04/2018 Visa : 	Approbateur : L. FARGIER Fonction : Directrice des Soins Infirmiers Date : 18/04/2018 Visa : 

I. Objet

Ce protocole décrit les modalités de surveillance du transit intestinal d'un patient, afin de permettre à la personne soignée à domicile d'avoir un transit intestinal adapté à ses habitudes de vie.

II. Domaine d'application

Ce protocole s'applique aux patient souffrant de troubles intestinaux.

III. Références réglementaires et normatives

- Décret N°2002-194 du 11 février 2002, article 5, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier, abrogé par le décret 2004-802 2004-07-29 art. 5 A JORF du 8 août 2004

IV. Responsabilités

Ce protocole est sous la responsabilité des IDE.

V. Déroulement du protocole

5.1. Méthode

Procéder à un recueil de données précis portant sur :

- Les habitudes de vie de la personne soignée
- La mobilité de la personne soignée
- Les habitudes alimentaires de la personne soignée
- L'hydratation de la personne soignée
- Les thérapeutiques prescrites à la personne soignée

Prodiguer des conseils à la personne soignée et à son entourage portant sur les principes suivants :

- En cas de constipation, augmenter les apports hydriques et les aliments riches en fibres.
- En cas de diarrhée, éliminer de l'alimentation les aliments pouvant irriter l'intestin, augmenter les apports hydriques (favoriser riz, carottes et bananes).
- Favoriser la mobilisation de la personne soignée, si possible.
- **N'administrer en aucun cas des médicaments modifiant le transit intestinal sans prescription du médecin traitant.**

5.2. Evaluation - Transmissions

Sur le dossier de soins :

- Noter l'état général de la personne soignée.
- Noter le ressenti de la personne soignée.
- Noter si ballonnements.
- Noter la présence de selles, leurs fréquences et leur aspect.

Transmission téléphonique :

Transmettre toute anomalie ou changement de l'état de la personne soignée à domicile.

Contacter le médecin traitant si nécessaire

VI. Annexes :

Sans objet